

inelys
EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

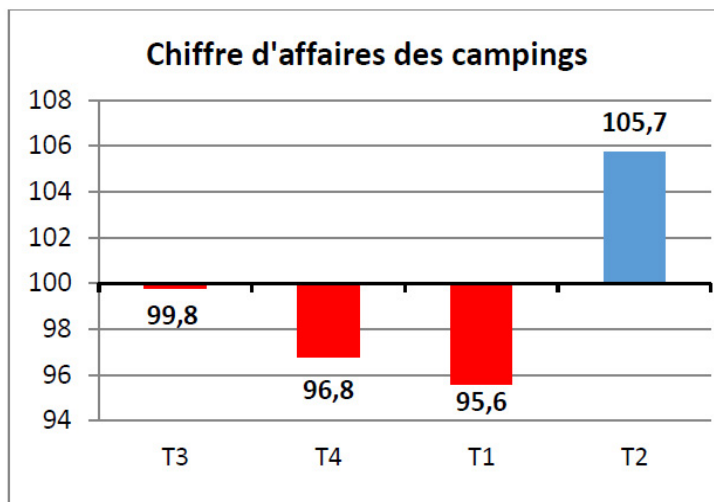
les
stats
DE VOTRE SECTEUR

Hôtellerie de plein-air
3^{ème} trimestre 2019

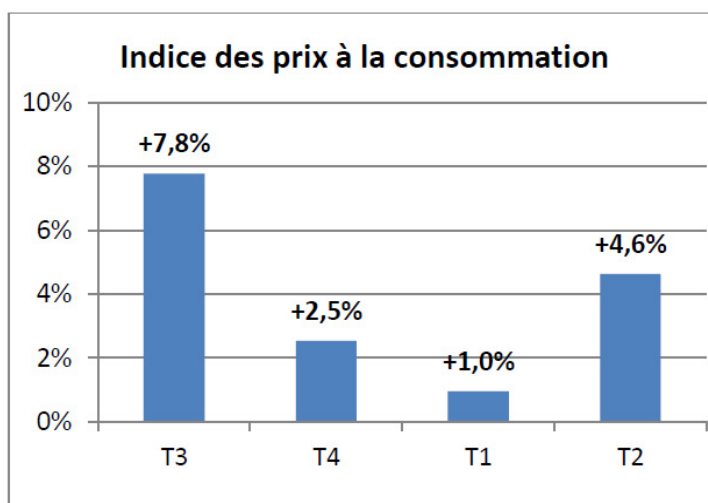
LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Indice de chiffre d'affaires des terrains de camping et parcs pour caravanes (NAF 55.30Z) - Base 100 au trimestre t-4.

Source : Statexpert / Environ 600 entreprises selon les trimestres. Lecture du graphique : l'indice 105,7 de T2 2019 traduit une hausse du chiffre d'affaires de +5,7% par rapport au deuxième trimestre 2018.



Indice des prix dans le secteur des centres de vacances, campings, auberges de jeunesse (nomenclature COICOP 11.2.0.2) - Evolution en glissement annuel



Source : INSEE - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016. Lecture du graphique : en T2 2019, les prix des centres de vacances, campings, auberges de jeunesse ont augmenté de +4,6% par rapport au deuxième trimestre 2019.

L'ACTU ÉCONOMIQUE DU TRIMESTRE

L'indice des prix

Une forte hausse des prix au cours du deuxième trimestre 2019 dans le domaine de l'hôtellerie de plein air.

▶ L'indice des prix à la consommation dans les centres de vacances, campings et auberges a progressé de +4,6% au cours du deuxième trimestre 2019, par rapport à la même période de l'année 2018. C'est nettement plus que lors des deux derniers trimestres.

▶ In fine, sur les douze derniers mois, la hausse des prix s'élève à +4% dans le secteur, soit très nettement plus que ce que l'on observe à l'échelle de l'ensemble de l'économie nationale. Une hausse soutenue qui s'explique en partie par la montée en gamme des prestations délivrées par les campings.

Le chiffre d'affaires

Enfin un rebond pour le chiffre d'affaires des exploitants de campings !

▶ Après trois trimestres consécutifs de baisse (dont deux soutenues), l'activité des professionnels de l'hôtellerie de plein air a sensiblement rebondi au cours du deuxième trimestre 2019 : +5,7% par rapport à la même période de l'année 2018.

▶ In fine, sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires des exploitants de campings recensés dans la base Statexpert affiche une progression de près de +1%. C'est moins que durant les années précédentes, mais c'est quasi-inespéré compte tenu des mauvaises performances enregistrées fin 2018-début 2019.

▶ Il convient néanmoins de conserver une certaine prudence quant à l'amplitude de ces évolutions du chiffre d'affaires, eu égard au relatif faible nombre de campings recensés dans la base Statexpert (600 entreprises, en moyenne, par trimestre).

La fréquentation des hébergements collectifs

La fréquentation touristique retrouve des couleurs, après un début d'année orienté à la baisse.

▶ Au cours du deuxième trimestre 2019, la fréquentation des hébergements collectifs touristiques a progressé de +3,5% sur le territoire, par rapport à la même période de 2018.

▶ Dit autrement, la baisse du premier trimestre traduisait plus un phénomène conjoncturel (en grande partie lié au mouvement des gilets jaunes) qu'un retournement structurel.

▶ Autre bonne nouvelle, la fréquentation progresse dans toutes les zones géographiques : en Île-de-France (+2,3%), au sein des zones urbaines de province (+3%), des massifs de ski (+2,6%) ou sur le littoral (+2,4%).

▶ La fréquentation dans les campings augmente de +6,3% sur un an, surtout grâce à la clientèle non-résidente (+8,1%). L'activité des hébergements non-classés (+14,7%) est elle aussi en forte hausse ; une hausse qui résulte, au moins en partie, du non-renouvellement du classement Atout France de certains campings.

▶ L'augmentation du nombre de nuitées est forte dans les campings classés 3 étoiles (+6,5%) et dans les campings 4 et 5 étoiles (+6,3%). Elle concerne essentiellement les emplacements équipés. La fréquentation est plus dynamique dans les campings situés sur le littoral (+7,8%) qu'en dehors du littoral. Ces campings ont bénéficié de conditions météorologiques clémentes au début de la saison.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Sociale

Résiliation des contrats de complémentaire santé.

► Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1er décembre 2020) permet aux employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.

► La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

Code du travail. Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail. Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage. Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1er janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Fiscale

Projet de loi de finances pour 2020. Ce dernier contient un certain nombre de mesures :

- ▶ Pour les particuliers, avec notamment la transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime.
- ▶ Pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation...

Plans d'épargne retraite. Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, « Madelin ») a été fixé par une ordonnance du 24 juillet 2019.

Juridique

Titre « station de tourisme ». Par décrets publiés entre le juillet et le septembre 2019, neuf nouvelles communes ont été classées comme stations de tourisme.

Statut du conjoint du chef d'entreprise (et du partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS). Un décret renforce la protection du conjoint du chef d'entreprise familiale en rendant obligatoire la déclaration de son activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise. Le décret supprime par ailleurs les conditions de seuil pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.

L'ACTU DU SECTEUR

Le French Time, Campings & Domaines : une nouvelle marque dans le camping. Les deux chaînes françaises, Castels et Sites-et-Paysages se rejoignent sous une marque unique.

Sandaya poursuit son développement.

▶ Le groupe, qui a déjà repris 27 campings depuis sa création en 2010, a fait l'acquisition des Alicourts Resort, en Sologne. Un établissement ultra-haut de gamme à Pierrefitte-sur-Sauldre (Loir-et-Cher) et membre de la chaîne européenne Leading Campings.

▶ Le groupe Sandaya entend se développer à hauteur d'une quarantaine de sites d'ici les trois prochaines années.

L'enquête de la FNHPA (1 400 répondants) donne les premières tendances sur l'été 2019.

▶ La saison touristique dans les campings a été globalement positive : 46% des professionnels sont en effet satisfaits de leur saison, même s'il existe de fortes disparités régionales.

▶ Parmi les campings qui ont tiré leur épingle du jeu en 2019, les emplacements du nord de la France et de Bretagne, les grands campings de plus de 150 places, le littoral océanique et les campings en montagne.

▶ En zones rurales en revanche, la saison a été plus difficile, comme, par exemple, dans les départements de l'Ardèche, de la Dordogne ou du Gers.


EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS